



Paris, le 18 Mai 2021

COUR D'APPEL DE PARIS

Parquet général

Service central

La procureure générale
près la cour d'appel de Paris

à

Association Francophonie Avenir
A l'attention de Monsieur Régis RAVAT
2811 Chemin de Saint Paul
Parc Louis Riel
30129 Manduel

OBJET : Contestation de classement sans suite

N/REF : 2019/05405/SGEPG

V/REF : Classement numéroté sous le n°1917700006/3

Monsieur,

Vous m'avez saisi, conformément aux dispositions de l'article 40-3 du code de procédure pénale, d'un recours contre la décision de classement sans suite du 24 septembre 2019.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen des éléments de cette affaire je n'estime pas devoir remettre en cause la décision prise par le procureur de la République de Créteil.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

P/LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Jean-Pierre Bonthoux
Premier avocat général

Cour d'appel

6 boulevard du Palais
75055 Paris cedex 01